

Protocole Sanitaire pour les cours de yoga collectifs

Au vu des circonstances actuelles, l'application d'un protocole sanitaire est nécessaire pendant le cours de yoga. Après m'être renseigné auprès de la fédération, des Mairies et du site gouvernemental voici les consignes à suivre :

- Le masque est obligatoire pour se déplacer dans la salle. Une distance de 2 m entre chaque tapis est idéale. Une fois sur votre tapis, vous pouvez enlever votre masque.
- Il est recommandé d'éviter l'utilisation de vestiaire. Dans la mesure du possible arrivez et repartez dans votre tenue de sport.
- Les locaux seront aérés au maximum et les poignées de portes et boutons seront désinfectés avant et après le cours.
- Je ne peux plus prêter de matérielle (tapis, sangle, coussin, couverture...) merci de vous en procurer.
- Du gel hydro alcoolique sera à votre disposition à l'entrée de la salle, merci de l'utiliser ou de vous laver les mains au savon avant d'entrer.
- Il est demandé de tenir un registre de présence à chaque cours, pouvant être demandé par la mairie, en cas de test covid positif dans le cours.
- Je vous demande de ne pas venir au cours si vous présentez des symptômes de type grippaux. Vous pourrez rattraper votre cours plus tard sur un autre créneau horaire.
- Si les cours de yoga collectifs en salle ou en extérieur doivent s'interrompre pour des raisons sanitaires, je m'engage à vous fournir les séances par mail (écrit, dessins, support audio et peut être vidéo) , mais ne pourrais, en aucun cas, rembourser les séances.

Je vous prie de cocher la case « j'accepte le protocole sanitaire » sur votre fiche d'inscription pour confirmer votre accord au respect de celui ci.

Merci.

Emilie LHOTE BONNEFOY